

## Sport n° 1

Club : ..... Discipline : .....

Tél. : .....

Montant de la licence : ..... €

+ Montant de la cotisation : ..... €

= Montant de l'adhésion : ..... €

Attestation de paiement

Je soussigné, M. ...., Président du club .....

atteste que Mme, M. .... a payé l'adhésion annuelle

du club ..... d'un montant de ..... €

pour l'enfant, nom : ..... prénom : .....

date ..... signature .....

cachet du club

COUPON PASS'Sport  
9-15 ans

## Sport n° 2

Club : ..... Discipline : .....

Tél. : .....

Montant de la licence : ..... €

+ Montant de la cotisation : ..... €

= Montant de l'adhésion : ..... €

Attestation de paiement

Je soussigné, M. ...., Président du club .....

atteste que Mme, M. .... a payé l'adhésion annuelle

du club ..... d'un montant de ..... €

pour l'enfant, nom : ..... prénom : .....

date ..... signature .....

cachet du club

COUPON PASS'Sport  
9-15 ans

**Le Conseil général de l'Indre a mis en place 3 dispositifs visant à encourager la pratique sportive pour les jeunes résidant dans l'Indre de 6 à 25 ans.**

### • La licence « Sport en Indre » pour les 6-8 ans

Cette licence permet à votre enfant âgé de 6 à 8 ans de pratiquer plusieurs sports (4 au maximum) dans la même année à moindre coût, le Conseil général vous remboursant une partie des frais d'adhésion aux clubs sportifs.

#### Comment ça marche ?

Dès que votre enfant âgé de 6 à 8 ans adhère à plus d'un club pour la même saison sportive, le Conseil général vous remboursera :

- 30 € pour l'adhésion à deux clubs,
- 45 € pour l'adhésion à trois clubs,
- 60 € pour l'adhésion à quatre clubs.

**NOUVEAU**

### • Le Pass'Sport pour les 9-15 ans

Le Conseil général aide les parents à réduire le coût de l'adhésion de leurs enfants à un club sportif. (Voir détails du dispositif à l'intérieur du dépliant).

### • Le Pass'Sport Culture

Ce dispositif permet aux jeunes âgés de 16 à 25 ans de bénéficier de chèques de réduction gratuits qu'ils soient lycéens, étudiants, apprentis, salariés ou autres pour la pratique du sport.

#### Comment ça marche ?

Le chéquier propose deux réductions pour la pratique sportive :

- 7 € de réduction sur la licence sportive
- 15 € de réduction pour découvrir un sport de nature, ainsi que des réductions favorisant l'accès à la culture, l'ensemble des réductions représentant un total de 64 €.



Maison Départementale des Sports  
89, allée des Platanes 36000 CHÂTEAUROUX  
02 54 35 55 55 - sports@cg36.fr

le Conseil général présente



le  
**PASS'Sport**

Bouge avec  
ton PASS'

pour les **9-15 ans**

Des réductions sur l'adhésion  
et les licences sportives

Infos Maison Départementale des Sports

02 54 35 55 55 - <http://sports.cyberindre.org>



# le **PASS'Sport** Mode d'emploi 9-15 ans

## • 1<sup>ère</sup> adhésion de l'enfant dans un club fédéral délégataire unisport\* :

Dès la rentrée 2008, vous inscrivez votre enfant dans un club fédéral délégataire unisport. Dès la prise de la première adhésion dans un club sportif adhérent à ce type de fédération, le Conseil général vous rembourse :

- 10 € par enfant pour une adhésion annuelle supérieure à 80 €
- 15 € par enfant pour une adhésion annuelle comprise entre 100 € et 150 €
- 30 € par enfant pour une adhésion annuelle supérieure à 150 €.

**L'adhésion comprend le prix de la licence fédérale unisport et le prix de la cotisation. Elle représente le coût total versé par l'adhérent au club sportif considéré.**

## • 2<sup>ème</sup> adhésion de l'enfant dans un club fédéral délégataire unisport\* :

Si votre enfant souhaite pratiquer un deuxième sport, le Pass'Sport 9-15 ans propose également une aide pour le paiement de la seconde licence.

Cette aide correspond au coût réel de la licence fédérale plafonnée à 50 € sur l'adhésion annuelle payée intégralement au club.

### Pièces à fournir

Pour pouvoir prétendre à l'une et/ou l'autre de ces aides, vous devez fournir les justificatifs suivants :

- Photocopie de la carte nationale d'identité ou tout document justifiant du domicile et de l'âge du bénéficiaire,
- Partie détachable ci-jointe dûment remplie
- La ou les photocopie(s) de licence(s)
- Un R.I.B et l'adresse du représentant légal

Le paiement de l'aide vous sera versé :

- à compter du 1<sup>er</sup> décembre pour les dossiers complets au 1<sup>er</sup> novembre
- à compter du 1<sup>er</sup> mars pour les dossiers complets au 1<sup>er</sup> février.

Aucun dossier ne sera éligible à ce dispositif s'il n'est pas déposé avant la clôture de la saison sportive de référence fixée au 30 juin.

Les dossiers déposés entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 juin seront étudiés à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

\* liste des sports adhérent à un club fédéral délégataire unisport disponible sur [www.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr) et sur demande à la Maison Départementale des Sports.

Les dossiers complets sont à retourner à l'adresse suivante :

Conseil général de l'Indre  
Maison Départementale des Sports - DSAJ  
89 allée des Platanes - 36000 CHATEAUROUX

## COUPON IDENTIFIANT

### Enfant

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

### Représentant légal

Madame  Mademoiselle  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

E-mail : .....

Bulletin à accompagner :

d'une photocopie de la carte nationale d'identité ou tout document justifiant du domicile et de l'âge du bénéficiaire,

de la ou des photocopie(s) de licence(s)

d'un R.I.B et de l'adresse du représentant légal

Merci de renvoyer sous enveloppe suffisamment affranchie votre bulletin accompagné des pièces justificatives à l'adresse suivante :

Conseil général de l'Indre  
Maison Départementale des Sports - DSAJ  
89 allée des Platanes - 36000 CHATEAUROUX

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les droits d'accès et de vérifications des informations nominatives vous concernant s'exercent auprès du Conseil général de l'Indre, Direction du Sport, de l'Animation et de la Jeunesse.

partie détachable à renvoyer dûment remplie



9-15 ans